

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Droit de l'entreprise

Université de Lorraine

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

L'objectif de la mention de master *Droit de l'entreprise*, proposée par l'Université de Lorraine, est la formation de juristes de haut niveau dans le domaine de l'entreprise (en droit des affaires et en droit du travail et de la protection sociale). Le master est dispensé sur deux sites (Metz et Nancy), avec trois parcours identiques sur les deux sites en première année (M1) (parcours *Droit du travail et de la protection sociale* ; parcours *Droit de la fiscalité et des sociétés* ; parcours *International, européen et transfrontières*) et un parcours différent à Nancy (*Magistère*). La seconde année du master (M2) comprend cinq parcours, un à Metz (*Droit des affaires transfrontières*) et quatre à Nancy (*Droit du travail et de la protection sociale, Juriste d'affaires international et européen avec un Magistère, Droit de l'entreprise et des affaires avec un diplôme de juriste conseil d'entreprise (DJCE), Droit de l'entreprise médicale, pharmaceutique et dentaire*).

Le public visé concerne naturellement les étudiants titulaires d'une licence en *Droit*, qui poursuivent logiquement leur parcours universitaire par un master mais aussi des personnes en reprise d'études ou qui entendent se former tout au long de la vie. Les spécialités du master 2, en raison de leur caractère hautement professionnalisant, permettent l'accueil d'un public différencié. Une attention toute particulière est accordée aux candidats ayant interrompu leur activité professionnelle pour une période de six mois, qui peuvent reprendre des études dans le cadre de la formation continue, grâce à la validation d'acquis. Cette possibilité peut être, occasionnellement, proposée en DJCE, en master 2 *Droit de l'entreprise médicale, pharmaceutique et dentaire* et en master 2 *Juriste d'affaires international et européen*.

Analyse

Objectifs
Les objectifs de la première année (M1) sont identiques aux deux sites : proposer aux étudiants un tronc commun comprenant des cours magistraux (droit international privé, procédures collectives, droit des contrats spéciaux), des travaux dirigés (TD) qui y sont associés, des cours de langue, des stages ou un mémoire ainsi qu'un projet collectif tutoré. Les enseignements dispensés sont suffisamment étoffés pour permettre une insertion professionnelle immédiate (comme juristes d'entreprise) ou prochaine (examen d'entrée à l'école des avocats). La formation dispensée tant en M1 qu'en M2 doit permettre une insertion professionnelle réussie des étudiants, en leur permettant de postuler à des emplois d'encadrement gratifiants.
Organisation
L'organisation des études est classique et cohérente sur l'ensemble des deux sites. En master 1, l'équipe pédagogique a le souci de proposer une offre de formation qui soit cohérente avec les enseignements dispensés en troisième année de licence mais qui soient également une bonne préparation aux enseignements de M2. Ainsi, chaque semestre offre une unité d'enseignements (UE) d'approfondissement, une UE de professionnalisation, une UE d'ouverture, une matière au choix (essentiellement en droit privé, mais aussi quelques propositions en droit public et droit européen). En M2, cinq parcours sont proposés avec, pour chacun, au premier

semestre entre deux et sept UE thématiques, complétées éventuellement par une UE d'insertion professionnelle et une UE de langue ; au second semestre, entre deux et six UE thématiques sont proposées auxquelles il faut ajouter une UE mémoire et rapport de stage, une UE transversale, une UE insertion professionnelle.

La structure de la formation offre une très bonne lisibilité et met bien en évidence la spécialisation progressive des étudiants en M1 puis en M2.

Néanmoins, il convient de s'interroger sur l'opportunité du maintien de quatre parcours identiques sur les sites de Metz et Nancy.

Enfin, il aurait été intéressant de prendre connaissance du taux de recrutement des étudiants de M1 de Metz déposant leur candidature pour un M2 à Nancy et inversement pour les étudiants de M1 de Nancy optant pour une poursuite d'études en M2 à Metz.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit de l'entreprise* se situe dans le champ *Droit, économie, gestion*, ce qui lui permet de tirer profit d'une certaine pluridisciplinarité (double parcours *Droit-management* et enseignement en *Droit de la santé* pour le M2 parcours *Droit de l'entreprise médicale*).

Ce master *Droit de l'entreprise* existe sur deux sites (Metz et Nancy), de manière totalement autonome, que ce soit en M1 ou en M2. Les formations dispensées en M1 sont en quasi-doublon (*Droit des affaires et de la fiscalité* et *Droit du travail et de la protection sociale*) et les parcours proposés en M2 sont nettement plus nombreux sur le site de Nancy (quatre parcours) que sur celui de Metz (un parcours).

Le master se justifie pleinement sur le plan local (406 étudiants inscrits en 2015) et ne semble pas souffrir de la formation dispensée par des universités voisines (Strasbourg à 150 kilomètres proposant une formation en *Droit de l'entreprise* axée sur la recherche, l'Université du Luxembourg étant axée sur l'étude des niches financières, l'Université de Reims Champagne-Ardenne à 200 kilomètres proposant un master *Droit de l'entreprise* et l'Université de Bourgogne à 210 kilomètres étant traditionnellement orientée vers le commerce international).

Le master a développé un très bon réseau de partenariats nationaux (nombreuses entreprises et associations contribuant au fonctionnement du diplôme par les offres de stages, les conférences de praticiens, les partenariats avec, par exemple, l'Association française des juristes d'entreprise, des écoles de management) et étrangers (40 universités en Europe, trois universités aux Etats-Unis, une université en Russie et une université au Kazakhstan).

Equipe pédagogique

Entre le site de Nancy et le site de Metz, l'équipe pédagogique est conséquente, constituée classiquement d'enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences), de professeurs associés (PAST), de professionnels et de vacataires. Les universitaires sont très présents en master 1 (assurant 1697 heures équivalent travaux dirigés - HETD sur 2351 HETD), les professionnels exercent à titre de vacataire à Metz et, à Nancy, ils assurent seulement 413 HETD. En M2, la place des professionnels est renforcée sur le site de Nancy (639 HETD). L'équipe pédagogique est très cloisonnée entre le site de Metz et le site de Nancy, les enseignants-chercheurs historiquement recrutés sur un site n'assurant (à de très rares exceptions près) aucun enseignement sur l'autre site.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

S'agissant en premier lieu des effectifs, ils sont en constante évolution de 2009 (270 étudiants pour le diplôme) à 2015 (422 étudiants). En M1, les effectifs étaient de 139 étudiants en 2001 et atteignent désormais 277 étudiants en 2015, ce qui démontre une réelle attractivité de la formation. En M2, la progression est constante avec 131 étudiants en 2009 et 145 en 2015. L'on notera une grande disparité entre les sites, puisque celui de Nancy accueille, en 2015, la majorité des étudiants (325) alors que Metz accueille pour le même diplôme 80 étudiants. Cette disparité ne concerne que le M1, car en M2, le nombre d'étudiants pour chaque parcours est sensiblement le même à Metz et à Nancy (entre 20 et 25 étudiants). Enfin, on peut constater une baisse des effectifs entre le M1 et le M2. Ainsi, en 2014, alors que le M1 accueillait 251 étudiants, en M2, pour l'année 2015, seuls 128 étudiants constituaient les effectifs. L'on peut naturellement s'interroger sur la baisse notable des effectifs entre la première année de master et la deuxième année.

Au vu du nombre de places attribuées en M2 (en moyenne 25 places par master), on peut avancer que les masters proposés, hautement sélectifs, ne permettent pas à tous les étudiants lorrains de poursuivre leurs études à Metz ou à Nancy. Quant à la féminisation, elle est toujours importante puisque les étudiantes forment 68 % des effectifs en 2009 et 71 % en 2015, la part des boursiers augmente régulièrement (35 % en 2009 et 45 % en 2015). Quant au pourcentage d'étudiants étrangers, il varie de 11 % en 2009 à 7 % en 2015. Cette baisse peut s'expliquer par le fait qu'il n'existe pas de cours de droit français dispensés notamment en langue anglaise à destination d'étudiants étrangers.

S'agissant du devenir des diplômés, la moitié environ des étudiants ayant réussi leurs examens de M2 (taux de réussite excellent puisque toute spécialité confondue, il s'élève à 99,20 % en 2009 et 98,60 % en 2014) poursuit des études (63 % en 2012 et 45 % en 2013) mais seulement un peu plus de la moitié d'entre eux continue leurs études à l'Université de Lorraine (63 % en 2009 et 56 % en 2013). Cette poursuite d'études, qui peut sembler élevée, peut s'expliquer par le fait que les étudiants diplômés souhaitent passer l'examen d'entrée au Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) et doivent, à cette fin, passer un nouveau diplôme. En revanche, le nombre d'inscriptions en thèse est extrêmement faible depuis 2011 (6 %) pour atteindre un seuil critique en 2013 (2 %), en dépit de l'incitation à la rédaction de mémoires ou à la participation d'un projet collectif tutoré en master 1. Si la faiblesse du taux peut s'expliquer par la spécificité de la spécialité à finalité professionnelle (DJCE, *Droit de l'entreprise médicale*), en

revanche, aucun étudiant du master *Droit du travail et de la protection sociale* et du diplôme *Droit de l'entreprise et des affaires*, diplômés à finalité recherche et professionnelle, ne s'est inscrit en thèse depuis 2009 (à l'exception d'une seule inscription, en 2011 pour le parcours *Droit du travail et de la protection sociale* et en 2012 pour le parcours *Droit de l'entreprise*).

Quant au taux d'insertion professionnelle des étudiants six mois après l'obtention de leur diplôme, il est en constante augmentation depuis 2011 (50 %) pour atteindre en 2013, 75 %, tout parcours du M2 confondu. Quant à l'insertion professionnelle des étudiants 18 mois après l'obtention de leur diplôme, elle est passée de 86 % en 2009 à 79 % en 2012. Le suivi des étudiants est particulièrement efficace grâce au travail accompli par l'Observatoire de la Vie Universitaire de l'Université de Lorraine, l'Annuaire des anciens ainsi que l'Association des anciens de la faculté de Droit de Nancy.

Place de la recherche

Le master *Droit de l'entreprise* est adossé à deux centres de recherche : l'Institut François Gény (IFG) qui rassemble de nombreux enseignants-chercheurs de droit privé et le Bureau d'économie théorique appliqué (BETA). Le master relève de l'école doctorale des *Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion*.

La place accordée à la recherche est notable dès le M1 puisque les étudiants sont fortement incités à rédiger un mémoire et à participer à un projet collectif tutoré (organisation d'une journée d'études pour les étudiants, mise en place d'un externat juridique -*law clinic*- en partenariat avec le Barreau) ; en M2, les étudiants sont associés aux travaux de recherche de l'IFG puisqu'un mémoire est obligatoire dans quatre parcours sur cinq.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation est très marquée au sein du master *Droit de l'entreprise*, tant en M1 (une centaine d'étudiants suivent un stage de courte durée soit pendant l'année de master 1, soit pendant l'été précédent leur entrée en master) qu'en M2 (avec l'obligation de suivre un stage entre deux et six mois). Les liens avec les professionnels sont étroits grâce à leur présence au sein de l'équipe pédagogique et à leur aide pour le suivi des étudiants (Barreau, école de commerce, institut régional du travail social, centre hospitalier universitaire, commissaires aux comptes, etc.). Enfin, un bureau de la professionnalisation suit à la faculté de Droit de Nancy la conclusion des contrats de professionnalisation.

Place des projets et des stages

Les stages occupent une place de choix au sein du master *Droit de l'entreprise*. En M1, les étudiants ont la possibilité de suivre un stage de courte durée afin de leur permettre de découvrir le monde professionnel. A l'issue du stage, l'étudiant rédige un rapport de stage, qui fera l'objet d'une soutenance. En M2, le stage, de longue durée, s'échelonne entre deux et six mois, permettant une immersion dans le monde professionnel. A l'issue du stage, l'étudiant doit rédiger un rapport qui fera l'objet d'une soutenance. Généralement, les stages se prolongent par un contrat à durée déterminée ou une offre d'emploi sans que nous n'ayons, toutefois, de données chiffrées quant à cette réalité. Enfin, les formations par alternance (en M2 *Droit du travail et de la protection sociale*) bénéficient à la faculté de Droit du soutien d'un service spécifique qui facilite la conclusion des contrats de professionnalisation et de leurs avenants.

Place de l'international

Une grande place est réservée à l'international (grâce aux très nombreux partenariats avec l'Europe et les États-Unis) au sein de la formation, tant en M1 qu'en M2.

En M1, les étudiants ont la possibilité de poursuivre leurs études pour un semestre dans le réseau Erasmus (*European Region Action Scheme for the Mobility of University Students*) et pour une année pour le parcours *International, européen et transfrontières*, soit en Allemagne, soit en Grande-Bretagne, dans le cadre d'une convention de double diplôme. Le M1 franco-allemand prévoit des enseignements de droit allemand en langue allemande, en partenariat avec l'Université de Trèves (*Universität Trier*, Rhénanie-Palatinat).

En M2, le parcours *Magistère* permet aux étudiants de passer deux semestres consécutifs en M2, donnant lieu à un *Master of Laws (LL.M)* ou *Juris Master*.

L'enseignement des langues au sein du master est très satisfaisant puisque le volume horaire est de 1,30 heure/semaine tout au long de l'année.

Le réseau Erasmus est très attractif puisqu'en 2015-2016, 59 étudiants se sont rendus à l'étranger pendant que 21 étudiants étrangers poursuivaient leurs études sur le site lorrain.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le M1 est accessible à tout étudiant titulaire d'une licence en *Droit*. En revanche, le M2 *Droit de l'entreprise* n'est ouvert qu'aux étudiants sélectionnés par un comité composé d'universitaires et de professionnels. Il est tenu compte, logiquement, des matières de licence et de M1 qui ont contribué à former le candidat au droit de l'entreprise.

Les passerelles et les validations des acquis de l'expérience (VAE) sont difficiles à mettre en œuvre en raison de la haute technicité des matières enseignées. Les connaissances acquises par les étudiants en VAE étant souvent anciennes, il leur

est généralement difficile de réussir en M2. C'est pourquoi, il a été créé un diplôme d'université favorisant la mise à niveau de ces candidats pour qu'ils puissent efficacement intégrer un M2.
Les dispositifs d'aide à la réussite concernent essentiellement l'outil numérique, à ce stade avancé des études. Les étudiants disposent d'un large accès aux bases de données juridiques françaises et étrangères (*Westlaw UK, Westlaw USA*) et la mise en réseau des étudiants est soutenue afin de les initier au développement d'un réseau professionnel grâce à des salons, *jobs fairs*, conférences et petits déjeuners.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'enseignement se fait en présentiel. Les cours dispensés en M2 dans le cadre de la formation continue, peuvent donner lieu à des aménagements en cas d'interruption de l'activité ou sans interruption de l'activité (avec une formation en alternance).
Les outils du numérique sont largement utilisés grâce à des supports de cours mis en ligne sur l'intranet et grâce à la visio-conférence.

Evaluation des étudiants

L'évaluation se fait très classiquement sous la forme d'un contrôle terminal et d'un contrôle continu (sans cesse croissant), dont les modalités sont votées chaque année par le conseil de formation de l'Université de Lorraine. Par ailleurs, les crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits) sont délivrés par unité et non par élément constitutif, ce qui tend à renforcer les critères d'exigence académique.
Deux organes permettent le suivi des étudiants : une commission de semestre (composée de tous les enseignants) qui apprécie la situation des étudiants en situation d'échec et qui se prononce sur l'acquisition de l'année ou du master en son entier, et un jury qui statue sur la réussite ou non aux examens.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) permettent de connaître les compétences attendues et transversales (notamment pour le parcours *Droit de l'entreprise médicale*) que doit acquérir l'étudiant du master *Droit de l'entreprise*. En revanche, l'absence d'Annexes descriptives au diplôme (ADD) ne permet pas de s'assurer de l'efficacité dans le suivi de l'acquisition des compétences. Pour autant, une réflexion sur les métiers est mise en œuvre par les équipes pédagogiques, en partenariat avec les anciens du diplôme et les ordres professionnels.

Suivi des diplômés

L'Université de Lorraine s'assure du suivi des diplômés au moyen d'enquêtes annuelles particulièrement fournies. Les étudiants font l'objet d'une enquête, six mois, puis 18 mois, après l'obtention de leur diplôme. L'enquête est particulièrement détaillée puisqu'elle analyse le devenir de l'étudiant en termes de poursuite d'études, d'inscription en doctorat ou d'insertion dans la vie professionnelle.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement est constitué par l'équipe de formation (différente de l'équipe pédagogique), à laquelle s'ajoutent des étudiants et des professionnels. Il se réunit de façon plénière pour dresser les bilans et envisager les perspectives.
L'autoévaluation réalisée au sein du master *Droit de l'entreprise* est très complète. En interne, l'évaluation du M1 est organisée par la faculté sous la forme de questionnaires, en raison de la grande diversité des cours. En M2, un questionnaire et des réunions semestrielles ou annuelles sont organisés. En externe, trois parcours de M2 (*DJCE, Juriste d'affaires international et européen, Droit du travail et de la protection sociale*) ont fait le choix de se soumettre à une évaluation par un organisme extérieur (SMBG, cabinet de conseil en orientation, qui s'est spécialisé dans la publication de classements de masters, *Masters of Science* et *Master of Business Administration*) qui analyse les réponses apportées par les étudiants, sans qu'il y ait de quelconque intervention des enseignants des parcours concernés. Grâce au retour des étudiants, des adaptations en cours de contrat, voire en cours d'année, ont pu être envisagées.

Conclusion de l'évaluation :

Points forts :

- Formation riche, attractive et diversifiée, grâce à ses enseignements et à ses parcours.
- Excellente place accordée à l'international qui rayonne sur l'ensemble du diplôme.
- Efficacité de la formation permettant une bonne insertion professionnelle.

Points faibles :

- Structure bi-site nuisant à la cohérence de la formation.
- Doublon existant en première année de master (*Droit du travail et de la protection sociale et Droit des sociétés et de la fiscalité*) à Metz et à Nancy.
- Absence de mutualisation des enseignements entre Metz et Nancy.
- Absence de données concernant le nombre d'étudiants de première année de master du site de Metz poursuivant leurs études sur le site de Nancy et inversement.

Avis global et recommandations :

La formation dispose de tous les éléments pour être efficace à condition d'opérer un rapprochement entre les deux sites. A défaut, le site de Metz risque de pâtir d'un grand déséquilibre pouvant être préjudiciable, à terme, à son image. Il serait ainsi nécessaire qu'une attention toute particulière soit portée au site de Metz. Il serait souhaitable que les enseignants statutaires initialement en poste à Nancy puissent également assurer leurs cours à Metz et vice versa.

Observations de l'établissement

L'équipe enseignante du master souhaite apporter un éclairage supplémentaire aux évaluateurs en formulant les quelques remarques ci-dessous.

Les Rapporteurs ont souligné à juste titre l'efficacité de la formation en termes d'insertion professionnelle et l'excellente place accordée à l'international. En ce qui concerne l'équipe pédagogique, les Rapporteurs observent que « *Entre le site de Nancy et le site de Metz, l'équipe pédagogique est conséquente* », que « *Les universitaires sont très présents en master 1* » et que « *en M2, la place des professionnels est renforcée* », ce qui signifie que l'offre de formation est soutenable.

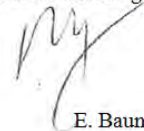
Toutefois, les Rapporteurs regrettent une « *Structure bi-site nuisant à la cohérence de la formation* » et une « *Absence de mutualisation des enseignements entre Metz et Nancy* ». Manifestement, la configuration plus générale de l'enseignement du Droit en Lorraine a échappé aux Rapporteurs. **Les deux « sites » correspondent aux ressorts de deux Cours d'appel distinctes, à deux Facultés de droit coordonnées mais distinctes et à deux séries de partenaires distincts** (au plan local, les Chambres de commerce, les Ordres des Avocats, au plan international, des Universités partenaires distinctes). Ne constitue donc pas une anomalie le fait que chaque Enseignant-Chercheur soit affecté prioritairement à sa composante de rattachement. De plus et surtout, **le suivi des étudiants de M2 pour les mémoires, les stages ou l'apprentissage nécessitant une grande disponibilité, il est souhaitable qu'il soit assuré par des enseignants dans leur résidence administrative**. Le cloisonnement des équipes (qui n'est d'ailleurs que relatif) résulte donc d'un **choix assumé de disponibilité pour nos étudiants**. Du reste, ce prétendu « cloisonnement » atteste de la soutenabilité des parcours nancéiens et messins, puisqu'ils peuvent être portés par des enseignants-chercheurs de la composante.

En outre le regret de l'absence de mutualisation des enseignements entre Metz et Nancy, procède d'une analyse purement théorique du dossier qu'un entretien ou une visite aurait suffi à éclairer. **Outre les orientations pédagogiques propres à chaque parcours de M2, il faut préciser que la maîtrise des coûts s'oppose à la mutualisation des enseignements sur deux sites distants de 60 km, puisque cela implique à la fois de prendre en charge le déplacement des universitaires (ce qui s'ajoute au poste de dépense des vacataires) et de prendre en charge le déplacement des étudiants. De plus et surtout, si la mention est bien « bi-site », les parcours de M2 ont précisément été conçus comme monosite et complémentaires.**

Pour finir, il n'est pas anormal que l'un des parcours, le plus prisé des étudiants et le plus généraliste (Droit des sociétés et de la fiscalité) soit présent sur les deux sites puisque ce parcours « Bi-sites » de M1 alimente plusieurs parcours de M2 à Nancy et à Metz.

Ces précisions d'ordre administratif étant apportées, l'équipe pédagogique se réjouit de la reconnaissance de la qualité des parcours proposés.

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner